

Aganor/Évaluation de la conformité

Renforcement du contrôle de qualité des produits

R.H.A

Libreville/Gabon

À compter du 20 mai 2016, tous les produits à destination du Gabon devront détenir un certificat de conformité. Toute importation sans celui-ci ne sera pas dédouanée, ni être mise sur le marché gabonais.

L'AGENCE gabonaise de normalisation (Aganor) a organisé, hier, à la Chambre de commerce, une réunion explicative à l'endroit des opérateurs économiques. Cette rencontre entre l'organe régulateur de la normalisation et les acteurs économiques a permis de dessiner les différents contours de la mise en application du programme gabonais d'évaluation de la conformité (Progec). Mais aussi de discuter de la question de l'évaluation des produits à l'importation.

« Nous sommes, aujourd'hui, dans la phase de mise en œuvre du Progec avec les personnes concernées. Jusqu'à ce jour, l'organisme en charge de la conformité n'est pas allé sur le terrain de la qualité des produits qui sont importés », a expliqué Huguette Tsono. Lancé en 2012, le Progec est officiellement entré en vigueur depuis l'arrêté de février 2016, avec une pé-

riode de grâce accordée aux opérateurs jusqu'au 20 mai prochain. A partir de cette date-butoir seront concernés dans un premier temps, les produits électroménagers et électroniques. Puis, les matériaux de construction et, enfin, la cosmétique et les jouets. La mesure sera appliquée, un peu plus tard au segment alimentaire après une analyse approfondie de cette première phase de démarrage.

« Ces trois étapes sont choisies pour expérimenter le Progec, afin que tout le monde soit apte à assimiler le programme. À compter du 20 mai, toutes les expéditions à destination du Gabon devront détenir un certificat de conformité. Toute importation sans certificat de conformité ne sera pas dédouanée, ni même être mise sur le marché gabonais », a averti le directeur de la Normalisation, Nestor Ella Mintsu. Dans l'hypothèse où les stocks seraient identifiés sur le marché, des sanctions seraient prévues, au point de frapper même le chiffre d'affaires de la cargaison à un taux de 50%. « Le Progec est donc un programme qui vise à protéger les consommateurs, mais également permettre aux opérateurs économiques d'être compétitifs. Plusieurs pays africains, à l'instar du Cameroun, ont déjà mis en marche ce pro-



Photo : R.H.A

Nestor Ella Mintsu Directeur de la normalisation explicitant les contours du Progec.

gramme. En tant qu'importateur net, nous avons obligation de nous arrimer aux normes », a ajouté le

directeur général de l'Aganor, Huguette Tsono. Trois partenaires vont accompagner le Gabon au



Photo : R.H.A

Les acteurs économiques ont pris part à cette rencontre.

plan international : le bureau Véritas, SGS et Inter-tek international. Ils auront pour mission de

procéder à l'évaluation avant que les produits ne prennent la destination du Gabon.

**REPUBLIQUE GABONAISE**  
**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DE LA PROSPECTIVE**  
 -----  
**COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE**  
 -----  
**SECRETARIAT PERMANENT**  
 -----  
**PROJET PDIL2**

**AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET N°AMI/008-2016/CNT**

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE D'ELABORER LA NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (NIES) DES TRAVAUX DES VOIRIES PAVEES ET DE DRAINAGE ASSOCIES DANS LES VILLES DE LIBREVILLE ET PORT-GENTIL.**

Le Gouvernement Gabonais se propose de financer avec l'appui de la Banque Mondiale un Projet de Développement Local dénommé Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL) dont une première phase avait déjà fait l'objet d'un financement entre 2006 et 2011. Ce projet est exécuté dans le cadre d'un programme dit Travaux d'Intérêt Public Pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (TIPPEE). Les TIPPEE ont été mise en place par le gouvernement aux fins d'améliorer (1) l'accès des populations des quartiers sous intégrés aux services de base et (2) l'accès durable des PME aux marchés de travaux de génie civil et de construction. La reprise du PDIL intervient dans un contexte marqué par le processus d'application de la loi sur la décentralisation des compétences en faveur des collectivités locales. Ainsi, les communes sont appelées à assurer d'avantage le développement urbain. Dans le cadre de ce projet, la Commission Nationale des Travaux d'Intérêt Public pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (CN-TIPPEE) se propose de s'attacher les services d'un Cabinet d'experts pour l'élaboration de notices d'impact environnemental et social d'une part et d'autre part, pour l'élaboration de plans succincts de réinstallation des populations. Le présent avis permet de décrire les missions qui sont attendues du cabinet. Les services du consultant seront financés dans le cadre du Fond de Préparation du Projet mis en place par la Banque Mondiale.

**I. OBJECTIFS**  
 Les Notices d'impact environnemental et social (NIES) qui seront préparées dans le cadre de la présente mission, devra fournir les résultats suivants:  
 • une identification et une évaluation des impacts environnementaux et sociaux potentiels ;  
 • des recommandations devant aider à la sélection de la meilleure alternative ;  
 • une mise au point d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) comprenant des mesures de mitigation et un budget y afférant.

**II. ETENDUE DE LA MISSION DU CONSULTANT**  
 Le Consultant devra produire pour chaque ville (Libreville et Port-Gentil) un Plan de Gestion Environnementale et sociale, qui fera partie du rapport par ville de l'Evaluation Environnementale et Sociale des travaux des voiries, pavées et drainage des villes cibles. Cela comprend toutes les tâches requises pour une évaluation environnementale et sociale comme décrites ci-après:  
 • collecter, faire la revue, et analyser toutes les données et informations nécessaires. Là où les informations sont insuffisantes, le Consultant devra fournir des efforts pratiques pour produire les informations/données manquantes, y compris les estimations professionnelles et les prédictions basées sur les conditions vraisemblables dans la zone du projet, informations et données des situations et conditions similaires, etc.  
 • inclure les consultations et les réunions avec toutes les parties concernées par ce marché en accord avec les exigences du Gouvernement Gabonais et les procédures et règlements de la BM.  
 Les Cabinets nationaux et internationaux éligibles sont invités à manifester leur intérêt, en faisant acte de candidature et en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations décrites ci-dessus. Ces informations doivent être fournies au moyen du dossier suivant

- Lettre de candidature.
- Déclaration éventuelle de groupement.
- Fiche de présentation du candidat (domaine d'expertise, brochure, plaquette, site web, etc.
- Expérience générale du candidat durant les (5) dernières années.
- Référence récentes et pertinence en mission similaires, équivalentes ou de même complexité technique avec mention obligatoire des données suivantes libellé des missions pays, période d'exécution, état des résiliations).
- État des personnes clés et appui disponibles.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont les suivants :

- Avoir réalisé au moins trois (3) missions similaires dans le cadre de projets et programmes financés par la BIRD ou d'autres partenaires au développement. La conduite de missions similaires dans des pays aux conditions similaires, notamment en matière d'évaluation environnementale et sociale constitue un atout ;
- Avoir une expérience avérée dans la réalisation de NIES et PGES. Les références sont obligatoires (au moins cinq (5) références).

Pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leurs chances d'être présélectionnés, les candidats peuvent s'associer en Groupement.

A l'issue de la manifestation d'intérêt, un cabinet /firme sera retenu et consulté à partir de la méthode basée sélection sur la Qualification de Consultants et ce, conformément aux procédures définies dans les Directives "Sélection & Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID - Version de Janvier 2011 révisée en Juillet 2014", et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives.

Les cabinets/firme intéressés peuvent obtenir les termes de référence y relatifs ou des informations complémentaires sur demande écrite à l'adresse ci-après : Commission Nationale des TIPPEE B.P. : 22 Libreville - Gabon ou par téléphone au n° (+241) 01 72 27 85, (+241) 05 19 04 03 aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) et par courrier électronique à : [tippeegabon@cntippee.org](mailto:tippeegabon@cntippee.org).

Les plis porteront la mention suivante «RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE D'ELABORER LA NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (NIES) DES TRAVAUX DES VOIRIES PAVEES ET DE DRAINAGE ASSOCIES DANS LES VILLES DE LIBREVILLE ET PORT-GENTIL».

Les dossiers de candidature seront présentés en français en Cinq (05) exemplaires (un original et Quatre copies) et doivent parvenir au plus tard le Lundi 2 Mai 2016 à 10h00 (heure locale GMT + 1), par dépôt direct à l'adresse suivante : Commission Nationale des TIPPEE, quartier Glass Immeuble Volvo (2ème étage) - B.P. : 22 Libreville - Gabon.

Lutte contre les flux financiers illicites

La Banque mondiale, l'ONU, l'OCDE et le FMI s'associent

MZM

Libreville/Gabon

LE Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont annoncé, mardi dernier, leur partenariat avec l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et les Nations unies (Onu) pour concevoir des systèmes fiscaux efficaces, qui permettront de combattre l'optimisation fiscale des entreprises multinationales dans les pays en voie de développement, dont ceux du continent africain. Les contours de cette collaboration ne sont pas claires, semble-t-il. En effet, ces différentes institutions internationales ont souvent préconisé des solutions un peu divergentes sur la gestion des questions liées aux flux financiers illicites.

L'Onu a souvent plaidé pour une solution plus inclusive, impliquant l'ensemble de ses pays membres. Et, l'OCDE, pour sa part, a développé un programme de lutte contre l'optimisation fiscale (BEPS) qui a été critiqué du fait que les pays en développement n'y avaient pas été associés. Dans le cadre de la plateforme qui vient d'être lancée, il sera question pour ces institutions, qui se réuniront 3 fois par an, de fournir d'ici mars 2018, des outils permettant aux pays en développement de lutter contre l'évasion fiscale. Deux de ces outils, apprend-on, sont déjà prêts. Il faut donc travailler sur 7 autres outils. L'OCDE n'a pas manqué de bondir sur l'occasion pour dire qu'un de ces outils à construire, et qui concerne le partage d'informations, pourra être intégré dans le cadre de la plateforme.